



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-036-2016-05

PUBLIÉ LE 27 MAI 2016

Sommaire

Agence régionale de santé

IDF-2016-05-26-001 - ARRETE N°DOSMS/AMBU/OFF/2016-063 CONSTATANT LA CESSATION DEFINITIVE D'ACTIVITE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE (2 pages)

Page 3

Préfecture de la région d'Ile-de-France

IDF-2016-05-26-003 - Arrêté relatif à la composition du centre national pour le développement du sport (4 pages)

Page 6

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

IDF-2016-05-24-002 - arrêté modifiant l'arrêté n°2014148-0002 du 28 mai 2014 modifié portant renouvellement des membres de la commission consultative économique unique pour les aéroports Roissy et orly (3 pages)

Page 11

Agence régionale de santé

IDF-2016-05-26-001

ARRETE N°DOSMS/AMBU/OFF/2016-063
CONSTATANT LA CESSATION DEFINITIVE
D'ACTIVITE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE
PHARMACIE CHAUVOT

**ARRETE N°DOSMS/AMBU/OFF/2016-063
CONSTATANT LA CESSATION DEFINITIVE D'ACTIVITE D'UNE OFFICINE DE
PHARMACIE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-7, R.5125-30 et R.5132-37 ;
- VU le décret du 1er juillet 2015 nommant Monsieur Christophe DEVYS Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU l'arrêté n°DS-2016/029 du 13 avril 2016, publié le 22 avril 2016, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Marc BOURQUIN, Directeur par intérim de l'offre de soins et médico-sociale et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté du 19 février 1993, portant octroi de la licence n°77#000047 aux fins de création d'une officine de pharmacie, sise 13 rue de Provins à TOURNAN EN BRIE (77220) ;
- VU l'avis favorable du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France émis le 04 avril 2016 préalablement à une opération de restructuration du réseau officinal au sein de la commune de TOURNAN EN BRIE (77220) ;
- VU le courrier en date du 29 avril 2016 par lequel Monsieur Philippe CHAUVOT déclare cesser définitivement l'exploitation de l'officine sise 13 rue de Provins à TOURNAN EN BRIE (77220) dont il est titulaire ;

- CONSIDERANT que le pharmacien a cédé certains éléments d'actif de son officine de pharmacie, à l'exception notamment de la licence correspondante, par acte notarié du 29 avril 2016 ;
- CONSIDERANT que le pharmacien déclare cesser définitivement l'activité de l'officine dont il est titulaire à compter du 30 avril 2016 ;
- CONSIDERANT que le pharmacien précise ne plus être en possession de la licence correspondante et ne pas être en mesure de la remettre à l'Agence régionale de santé ;



ARRETE

ARTICLE 1er : La cessation définitive d'activité depuis le 30 avril 2016 de l'officine de pharmacie exploitée par Monsieur Philippe CHAUVOT, sise 13 rue de Provins à TOURNAN EN BRIE (77220) est constatée.

La licence n°77#000047 est caduque à compter de cette date.

ARTICLE 2 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 26 Mai 2016

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France
et par délégation,

Le Directeur du Pôle ambulatoire
et services aux professionnels de santé,

Signé

Pierre OUANHNON

Préfecture de la région d'Ile-de-France

IDF-2016-05-26-003

Arrêté relatif à la composition du centre national pour le
développement du sport



PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

ARRETE N° 2016 –

**Relatif à la composition de la commission territoriale de la région d'Ile-de-France
du Centre National pour le Développement du Sport**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE,
PREFET DE PARIS**

**OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU le Code du Sport et notamment les articles R.411-12 ; R.411-13 à R. 411-21 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2006-248 du 2 mars 2006 modifié portant création du Centre National pour le Développement du Sport ;
- VU le décret n° 2016-191 du 24 février 2016 relatif à la composition du conseil d'administration et des commissions territoriales du Centre National pour le Développement du Sport ;
- VU la désignation effectuée par la présidente du comité régional olympique et sportif Ile-de-France en date du 21 avril 2016, sur proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

La commission territoriale est constituée par :

✓ *Trois membres de droit :*

- Le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, délégué territorial ou son représentant,
- Le Directeur régional de la Jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile de France, délégué territorial adjoint ou son représentant,
- Le Président du Comité Régional Olympique et Sportif d'Ile-de-France, ou son représentant

✓ *Dix agents des services déconcentrés de l'Etat ou leurs suppléant(e)s:*

- Laurent de LAMARE, directeur régional adjoint de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France
- Suppléant : David MEURANT, conseiller d'animation sportive au pôle sport de la DRJSCS d'Ile-de-France

- Christèle GAUTIER, responsable du pôle sport de la DRJSCS d'Ile-de-France
- Suppléante : Nicole VINCENSINI, chargée de mission au pôle sport de la DRJSCS d'Ile-de-France

- Eric LAJARGE, directeur départemental de la cohésion sociale de Paris
- Suppléante : Mailys PUYGAUTHIER, chef du pôle sport de la DDCS de Paris

- Philippe SIBEUD, directeur départemental de la cohésion sociale de Seine-et-Marne
- Suppléante : Nadia ARAUJO, chef du pôle sport de la DDCS de Seine-et-Marne

- Emmanuel RICHARD, directeur départemental de la cohésion sociale des Yvelines
- Suppléante : Sylvie PASCAL-LAGARRIGUE, chef du pôle sport de la DDCS des Yvelines

- Nicolas DROUART, directeur départemental adjoint de la cohésion sociale de l'Essonne
- Suppléant : Fabrice DUGNAT, adjoint au chef du pôle cohésion sociale de la DDCS de l'Essonne

- Christine JACQUEMOIRE, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine
- Suppléant : Pierre-Alexis LATOUR, chef du pôle sport, jeunesse et vie associative de la DDCS des Hauts-de-Seine

- Alexandre MARTINET, directeur départemental de la cohésion sociale de la Seine-Saint-Denis
- Suppléant : Alain BROSSIER, conseiller d'animation sportive à la DDCS des Seine-Saint-Denis

- Bernard ZAHRA, directeur départemental de la cohésion sociale du Val-de-Marne
- Suppléant : Pierre-Philippe CAMPOCASSO, chef du pôle sport de la DDCS du Val-de-Marne

- Jean-Marc MOULINET, directeur départemental de la cohésion sociale du Val-d'Oise
- Suppléante : Karine ROUAULT-CHARTON, chef du pôle sport de la DDCS du Val-d'Oise

✓ *Cinq représentants du mouvement sportif ou leurs suppléant(e)s :*

- Hughes CAVALLIN, trésorier général du Comité Régional Olympique et Sportif d'Ile-de-France, président de la Ligue de Tennis de Paris
- Suppléante : Anne DE BOURNONVILLE, trésorière adjointe du Comité Régional Olympique et Sportif d'Ile-de-France - membre du Comité directeur de la Ligue Ile-de-France de la Fédération sportive et culturelle de France

- Michel JOMIN, vice-président du Comité Régional Olympique et Sportif d'Ile-de-France, président honoraire du Comité régional Ile-de-France de Canoë-Kayak
- Suppléant : Pierre MAHAUT, vice-président du Comité Régional Olympique et Sportif d'Ile-de-France, membre du Comité directeur de la Ligue Ile-de-France de Voile

- Michel ABRAVANEL, président de la Ligue Ile-de-France des Sports de Glace, membre du Comité directeur du Comité Régional Olympique et Sportif d'Ile-de-France
- Suppléant : Michel POUPART, président du Comité Départemental Olympique et Sportif de Paris

- Erich BATAILLY, président du Comité Départemental Olympique et Sportif de Seine-Saint-Denis
- Suppléant : Guy VARLET, président du Comité Départemental Olympique et Sportif des Hauts-de-Seine

- Denis DAUNE, président du Comité Départemental Olympique et Sportif de Seine-et-Marne
- Suppléant : Jean-Pierre BADIN, vice-président délégué du Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines

- ✓ **Un conseiller régional désigné par l'Association des régions de France ou son (sa) suppléant(e) :**
 - Patrick KARAM, vice-président du Conseil régional d'Île-de-France
 - Suppléant : Manon LAPORTE, conseillère régionale d'Île-de-France

- ✓ **Un conseiller départemental issu d'un département de la région désigné par l'Assemblée des départements de France ou son (sa) suppléant(e) :**
 - Madame Martine BULLOT, Vice-présidente du Conseil départemental de la Seine-et-Marne
 - *Suppléant : en attente de désignation*

- ✓ **Deux maires ou adjoints au maire de communes de la région désignés par l'Association des maires de France, dont un désigné en accord avec l'Association nationale des élus en charge du sport ou leurs suppléant(e)s :**
 - *Titulaire : en attente de désignation*
 - *Suppléant : en attente de désignation*

- ✓ **Un président d'établissement public de coopération intercommunale de la région désigné par l'Assemblée des communautés de France ou son(sa) suppléant(e) :**
 - *Titulaire : en attente de désignation*
 - *Suppléant : en attente de désignation*

ARTICLE 2 :

L'arrêté préfectoral n° 2014-5618 du 12 décembre 2014 relatif à la composition de la commission territoriale de la région d'Ile-de-France du Centre National pour le Développement du Sport est abrogé.

ARTICLE 3 :

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France et le délégué territorial adjoint sont chargés de l'exécution du présent arrêté. Celui-ci sera notifié au directeur général du Centre National pour le Développement du Sport ainsi qu'aux membres de la commission territoriale d'Ile-de-France du Centre National pour le Développement du Sport, et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 26 MAI 2016

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris


Jean-François CARENCO

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

IDF-2016-05-24-002

arrêté modifiant l'arrêté n°2014148-0002 du 28 mai 2014
modifié portant renouvellement des membres de la
commission consultative économique unique pour les
aéroports Roissy et orly



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ

Modifiant l'arrêté n° 2014148-0002 du 28 mai 2014 modifié portant renouvellement des membres de la commission consultative économique unique pour les aéroports de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE- DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- VU** le code de l'aviation civile, notamment ses articles, R224-3 et R224-4-2, D.224-2 et D224-4 ;
- VU** la loi n°2005-357 du 20 avril 2005 modifiée relative aux aéroports ;
- VU** le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU** le décret 2007-617 du 26 avril 2007 relatif aux commissions consultatives économiques des aérodromes de l'Etat et d'Aéroports de Paris ;
- VU** le décret n° 2012-468 du 10 avril 2012 modifié relatif à la commission consultative économique unique pour les aéroports de Paris-Charles de Gaulle et de Paris-Orly ;
- VU** l'arrêté n°2011-452 du 26 mai 2011 modifié fixant la composition de la commission consultative économique unique pour les aéroports de Paris-Charles-de-Gaulle et Paris-Orly ;
- VU** l'arrêté n° 2014148-0002 du 28 mai 2014 modifié portant renouvellement des membres de la commission consultative économique unique pour les aéroports de Paris-Charles-de-Gaulle et Paris-Orly ;
- VU** les propositions d'Aéroports de Paris, des organisations professionnelles du transport aérien et des transporteurs aériens desservant les aéroports de Paris-Charles-de-Gaulle et Paris-Orly ;
- SUR** proposition du Préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la Préfecture de la région d'Ile de-France, Préfecture de Paris ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}

Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté n° 2014148-0002 du 28 mai 2014 modifié portant renouvellement des membres de la commission consultative économique unique pour les aéroports de Paris-Charles-de-Gaulle et Paris-Orly sont remplacées par les dispositions suivantes :

« Sont nommés membres de la commission consultative économique unique pour les aéroports de Paris-Charles de Gaulle et de Paris-Orly :

1. En qualité de représentants d'Aéroports de Paris :

- M. Franck GOLDNADEL Directeur de la plateforme de Paris-Charles de Gaulle
- M. Franck MEREYDE, Directeur de la plateforme de Paris-Orly
- M. Edward ARKWRIGHT, Directeur général-adjoint chargé des finances, de la stratégie et de l'administration
- M. Philippe PASCAL, Directeur des finances et de la stratégie
- M. Guillaume SAUVE, Directeur ingénierie et aménagement
- M. Quentin DEVOUGE, Responsable trafic, capacités aéroportuaires et régulation économique
- Mme Laure BAUME, Directrice générale adjointe

2. En qualité de représentants d'organisations professionnelles du transport aérien :

- Airlines Operators Committee (AOC) Roissy-Charles-de-Gaulle : M. Marcel FRANGIE, Président,
- Board of Airlines Representative in France (BAR France) : M. Jean-Pierre SAUVAGE, Président,
- International Air transport Association (IATA) : Mme Andrea WACHERSHAUSER, Directrice-adjointe infrastructures aéroportuaires et carburant,
- Chambre Syndicale des Transports Aériens (CSTA) : M. Alain BATTISTI, Président,
- Airlines Operators Committee Paris (AOCP) Orly : M. Luis DA CUNHA CARDOSO CLEMENTINO, Délégué Administratif et Président par intérim de l'AOCP Orly,
- Syndicat des Compagnies Aériennes Autonomes (SCARA) : M. Jean-François DOMINIAK, Président

3. En qualité de représentants des transporteurs aériens:

- Compagnie Nationale Air France : M. Marc VERSPYCK, Directeur général adjoint Economie et Finances,
- Federal Express International France (FedEx): M. Jean-Baptiste RAVON, Analyste financier du Hub de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle,
- Easy Jet Airline Company Limited: M. Aurélien VILLEVALOIS, Responsable développements et achats aéroportuaire,
- Vueling Airlines SA : Mme Linda MOREIRA, Directrice pour la France

4. En qualité de représentants d'organisation professionnelle de l'assistance en escale :

- M. Claude DEORESTIS, Président de la Chambre syndicale de l'assistance en escale (CSAE), Directeur général adjoint industriel de la société SERVAIR »

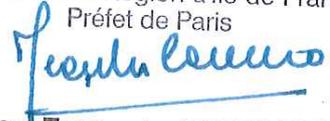
ARTICLE 2

Le Préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et dont copie sera transmise aux membres de la commission et au Directeur Général de l'Aviation Civile, ainsi qu'à :

- Madame la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat,
- Monsieur le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat chargé des transports, de la mer et de la pêche,

Paris, le 24 MAI 2016

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris



Jean-François CARENCO